Cinquante-sixième année. - N ° 95 A Samedi 14 et dimanche 15 mai 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 952

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

450 924 089 RCS Lyon.
CAPIME.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 25000.00 EUR.
Adresse : 1333, Route Du Bas Privas, 69390 Charly.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : ADHETECH, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 23 250 euros, dont le siège social est 84 Impasse de l'Autoroute, 71870 HURIGNY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 403 274 889 RCS MACON, Société absorbée : CAPIME, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 25 000 euros, dont le siège social est 1333 Route du bas Privas, 69390 CHARLY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 450 924 089 RCS LYON, Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : • actif de 924 768 euros • passif de 591 462 euros • soit un actif net de 333 306 euros Rapport d'échange des droits sociaux : L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la société ADHETECH et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange. La différence entre l'actif net transféré par la société CAPIME qui est fixé à 333 306 euros et la valeur nette comptable des actions de ladite société détenues par la société ADHETECH, telle qu'inscrite à l'actif du bilan de la société ADHETECH, qui s'élève à 440 218 euros, représente un mali de fusion d'un montant de 106 912 euros qui sera inscrit à l'actif du bilan de la société absorbante dans un sous-compte intitulé " mali de fusion ". Date de réalisation de la fusion : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, il n'y aura pas lieu à approbation de la fusion par l'associée unique de la société ADHETECH, ni par l'associée unique de la société CAPIME. En conséquence, les sociétés CAPIME et ADHETECH conviennent que l'opération de fusion objet des présentes sera effective et deviendra définitive le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce. La société CAPIME se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait et à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société ADHETECH de la totalité de l'actif et du passif de la société CAPIME. Date d'effet comptable et fiscal de la Fusion : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, il est précisé que la présente fusion aura, d'un point de vue comptable et

fiscal, un effet rétroactif au 1er janvier 2022, date qui n'est pas antérieure à la clôture du dernier exercice clos de la société CAPIME. Cette rétroactivité n'a d'effet qu'entre les sociétés CAPIME et ADHETECH. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions et délais prévus aux articles L.236-14 et R 236-8 du code de commerce. Date du projet commun de fusion : 10/05/2022 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société ADHETECH : le 11/05/2022 au greffe du tribunal de commerce de MACON Pour la société CAPIME : le 11/05/2022 au greffe du tribunal de commerce de LYON.

